

# Préparation et mise à jour d'un profil national dans le cadre d'un plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm

**Document accompagnant le document d'orientation**

Edition Janvier 2003



**IOMC**

INTER-ORGANIZATION PROGRAMME FOR THE SOUND MANAGEMENT OF CHEMICALS  
A cooperative agreement among UNEP, ILO, FAO, WHO, UNDO, UNITAR and OECD



### **Note aux lecteurs**

Le présent document, une version de travail distribuée pour examen externe, a été rédigé par UNITAR en vertu d'une entente de coopération avec le PNUE dans le cadre d'un projet du PNUE-FEM sur les plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm d'une douzaine de pays. L'orientation proposée fait l'objet d'essais sur le terrain, et le document est distribué à des parties clés pour fins d'étude. Nous demandons aux lecteurs de garder les questions suivantes à l'esprit tout en parcourant le document :

- La portée du document est-elle appropriée?
- Les renseignements fournis sont-ils trop généraux ou trop détaillés?
- Quelles autres informations ou questions devrait-il inclure?
- L'orientation et l'information fournies dans le document sont-elles trop pratiques ou trop théoriques?
- L'information est-elle présentée de façon conviviale (ex. : langue, format)?
- L'information et l'orientation fournies sont-elles cohérentes avec les besoins et les réalités des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition?
- Existe-t-il d'autres types de renseignements qui devraient être inclus dans les annexes pour donner plus de la valeur au document aux yeux des utilisateurs?

UNITAR reconnaît la précieuse contribution à la production de ce document de PNUE Substances chimiques, Genève, et l'appui soutenu de la Direction du développement et de la coopération de la Suisse et, plus récemment, du Ministre de la Coopération au développement des Pays-Bas.

### **Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :**

Programmes de formation et de renforcement des capacités  
en matière de gestion de produits chimiques et déchets

UNITAR

Palais des Nations

CH-1211 GENEVE 10, Suisse

TEL +41 22 917 85 25

FAX +41 22 917 80 47

EMAIL [cwm@unitar.org](mailto:cwm@unitar.org)

## TABLE DES MATIÈRES

COMMENT UTILISER CE DOCUMENT .....	I
INTRODUCTION AU DOCUMENT D'ORIENTATION.....	III
<b>ORIENTATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LA PARTIE A DU DOCUMENT D'ORIENTATION PRINCIPAL SUR LA PRÉPARATION D'UN PROFIL NATIONAL : CADRE DES POLITIQUES INTERNATIONALES ET NATIONALES .....</b>	<b>1</b>
1.0 <i>Recommandations internationales relatives aux profils nationaux et aux POP..</i>	<i>1</i>
2.0 <i>Survol de la Convention de Stockholm .....</i>	<i>3</i>
<b>ORIENTATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LA PARTIE B DU DOCUMENT D'ORIENTATION PRINCIPAL SUR LA PRÉPARATION D'UN PROFIL NATIONAL : PRÉPARATION ET MISE À JOUR DU PROFIL NATIONAL DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>5</b>
1.0 <i>Introduction au processus d'élaboration du PNM .....</i>	<i>5</i>
2.0 <i>Quelle est la place du profil national dans le processus d'élaboration du PNM? .....</i>	<i>5</i>
3.0 <i>Les inventaires de produits chimiques forment-ils un composant d'un profil national?.....</i>	<i>6</i>
4.0 <i>Comité chargé du profil national .....</i>	<i>7</i>
5.0 <i>Plan de travail et budget .....</i>	<i>8</i>
6.0 <i>Constitution des groupes de travail à la réunion de planification nationale.....</i>	<i>9</i>
<b>ORIENTATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LA PARTIE C DU DOCUMENT D'ORIENTATION PRINCIPAL SUR LA PRÉPARATION D'UN PROFIL NATIONAL : STRUCTURE ET CONTENU SUGGÉRÉS POUR UN PROFIL NATIONAL.....</b>	<b>11</b>
<i>Introduction et résumé.....</i>	<i>12</i>
<i>Chapitre 1 : Informations générales sur le pays.....</i>	<i>12</i>
<i>Chapitre 2 : Production, importation, exportation et utilisation de produits chimiques (dont les POP).....</i>	<i>14</i>
<i>Chapitre 3 : Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques (dont les POP) ....</i>	<i>17</i>
<i>Chapitre 4 : Instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques (dont les POP).....</i>	<i>18</i>
<i>Chapitre 5 : Ministères, agences ou autres institutions qui gèrent (ou qui contribuent à la gestion) les produits chimiques, dont les POP.....</i>	<i>21</i>
<i>Chapitre 6 : Activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public et du secteur de la recherche relativement à la gestion des POP .....</i>	<i>21</i>
<i>Chapitre 7 : Commissions interministérielles et mécanismes de coordination.....</i>	<i>22</i>
<i>Chapitre 8 : Accès aux données et utilisations de ces données.....</i>	<i>22</i>
<i>Chapitre 9 : Capacités techniques.....</i>	<i>23</i>
<i>Chapitre 10 : Implications internationales .....</i>	<i>23</i>
<i>Chapitre 11 : Sensibilisation/information des travailleurs et du public .....</i>	<i>24</i>

<i>Chapitre 12 : Ressources disponibles et nécessaires à la gestion des produits chimiques (dont les POP).....</i>	<i>24</i>
<i>Annexe 1 : Glossaire et tableau d'acronymes.....</i>	<i>24</i>
<i>Annexe 2 : Rapports et documents disponibles traitant des divers aspects de la gestion des POP.....</i>	<i>25</i>
<i>Annexe 3 : Noms et adresses des personnes et organisations principales.....</i>	<i>25</i>
<b>ANNEXE A – SUGGESTIONS D'ÉLÉMENTS DE MANDAT POUR LE COMITÉ CHARGÉ DE LA PRÉPARATION DU PROFIL NATIONAL .....</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE B – APPELLATIONS COMMERCIALES DES POP .....</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXE C – LISTE D'ACRONYMES .....</b>	<b>31</b>

## COMMENT UTILISER CE DOCUMENT

Ce document d'orientation a été élaboré pour venir en aide aux pays qui préparent de la documentation relative à la Convention de Stockholm, dans le cadre d'un processus de préparation de profil national auquel participent toutes les parties intéressées et touchées au niveau national. L'élaboration d'un profil national – ou encore la mise à jour d'un profil national conformément à la prescription – est susceptible de produire un outil utile pour appuyer la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP). Bien que l'approche suggérée soit exhaustive, le document a été conçu pour offrir une certaine souplesse aux pays de sorte à ce que les efforts qu'ils déploient correspondent à leurs priorités et soient cohérents avec les renseignements et les ressources disponibles.

Le document doit accompagner et être lu en parallèle avec le document d'orientation principal de 1996, *Préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques : Document d'orientation*. Il s'agit d'un document parmi une foule de documents d'orientation rédigés par les organisations intergouvernementales (OIG) pouvant être utilisés dans la mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

Les pays peuvent utiliser ce document, de concert avec le Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national de l'IOMC (tel que mentionné ci-dessus), et ce, pour aider à :

1. *préparer* un profil national (incluant une partie sur la Convention de Stockholm);
2. *mettre à jour* un profil national pour y inclure un plan de base pour la préparation d'un plan national de mise en œuvre (PNM) de la Convention de Stockholm;
3. préparer des données de base sur les POP dans le cas de pays qui ne veulent pas élaborer un profil national exhaustif.

Par contre, UNITAR ne recommande pas aux pays d'adopter la troisième option. De plus en plus de gouvernements nationaux reconnaissent qu'une compréhension et un renforcement des fondements généraux de la gestion rationnelle des produits chimiques – ce qui passe, en partie, par l'élaboration d'un profil national exhaustif – sont d'un précieux apport aux pays pour assurer la mise en œuvre efficace de traités internationaux tels que la Convention de Stockholm. De surcroît, cette approche plus étendue est conforme avec le grand nombre de recommandations internationales formulées, depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, à l'intention des gouvernements et incite fortement les pays à adopter une approche plus intégrée à la gestion des produits chimiques en y faisant participer toutes les parties intéressées et touchées. De plus, un profil national doit être un « document vivant », c'est-à-dire qu'il doit être revu et mis à jour périodiquement pour optimiser son efficacité sur le plan de la gestion rationnelle des produits chimiques.

Au moment de préparer de la documentation relative aux POP dans le cadre d'un profil national, le lecteur doit tenir compte de l'orientation exposée dans le Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national et garder à l'esprit la gestion des POP. Ce document a donc pour objectif d'aider à l'identification des principaux aspects d'un profil national où il serait opportun d'intégrer des renseignements de base utiles à la Convention de Stockholm.



## INTRODUCTION AU DOCUMENT D'ORIENTATION

Un profil national est une évaluation exhaustive menée sur le plan national et à laquelle participent toutes les parties intéressées et concernées. Il a pour but d'évaluer l'infrastructure nationale relative aux aspects légaux, institutionnels, administratifs et techniques de la gestion des produits chimiques. De plus, un profil national transmet d'importants renseignements sur la nature et l'étendue de l'accessibilité et de l'utilisation de produits chimiques dans le pays. Un document d'orientation publié par UNITAR/IOMC<sup>1</sup> en 1996 et appuyé par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC) formule des conseils détaillés aux pays qui souhaitent élaborer un profil national.

La Convention de Stockholm, adoptée en mai 2001, est un traité mondial dont l'objectif est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les polluants organiques persistants (POP). Le texte de la Convention précise les mesures à prendre pour se conformer aux obligations imposées aux Parties liées par la Convention. Ces mesures réglementaires concernent entre autres la production, l'importation, l'exportation, l'utilisation, l'évacuation ainsi que la réduction et l'élimination de rejets involontaires de POP.

Un pays est qui une Partie à la Convention de Stockholm doit d'abord et avant tout préparer un Plan national de mise en œuvre (PNM). Comprendre la situation fondamentale du pays en ce qui a trait aux POP et aux produits chimiques en général – en préparant un profil national – peut être considéré un préalable à la préparation d'un PNM.

Ce document oriente le travail des pays qui souhaitent élaborer ou mettre à jour un profil national tout en tenant compte des exigences imposées par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Pour en tirer pleinement profit, il est conseillé que le lecteur le consulte en parallèle avec le Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national (1996) susmentionné. Ce document peut être obtenu d'UNITAR ou encore par Internet à l'adresse [www.unitar.org/cwm/publications](http://www.unitar.org/cwm/publications).

De plus, ce document n'est qu'un de plusieurs documents d'orientation portant sur la Convention de Stockholm publiés par les OIG. D'autres documents d'orientation pertinents incluent : *Ridding the World of POPs: A Guide to the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants*; *Guidelines for the Identification of PCBs and Materials Containing PCBs*; *Standardized Toolkit for Identification and Quantification of Dioxin and Furan Releases*; *Master List of Actions on the Reduction and/or Elimination of the Releases of POPs* et *Preparation of a National Implementation Plan for POPs*.<sup>2</sup>

Ce document d'orientation a été préparé par UNITAR sous l'égide du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC), une entente coopérative liant le PNUE, l'OIT, la FAO, l'OMS, l'ONUDI et l'OCDE.

---

<sup>1</sup> UNITAR/IOMC, 1996. *Préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques : Document d'orientation*.

<sup>2</sup> Une version préliminaire du document *Guidance on Planning and Developing National Implementation Plans Under the Stockholm Convention* a été distribuée lors de la sixième conférence du Comité de négociation intergouvernemental sur les polluants organiques persistants (POPS INC-6), Genève, du 17 au 21 juin 2002, à titre de document d'information (UNEP/POPS/INC.6/INF/8).

Voir [www.pops.int/documents/meetings/inc6/englishonly/INF8.pdf](http://www.pops.int/documents/meetings/inc6/englishonly/INF8.pdf)



**ORIENTATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LA PARTIE A DU DOCUMENT D'ORIENTATION PRINCIPAL SUR LA PRÉPARATION D'UN PROFIL NATIONAL : CADRE DES POLITIQUES INTERNATIONALES ET NATIONALES**

***Résumé de la partie A du Document d'orientation d'UNITAR/IOMC de 1996 :***

La partie A du Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national présente les cadres des politiques internationales et nationales pour la gestion rationnelle des produits chimiques et examine le besoin d'assurer une coordination serrée entre les ministères concernés pour atteindre un niveau de gestion rationnelle des produits chimiques.

**1.0 Recommandations internationales relatives aux profils nationaux et aux POP**

**1.1 *Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC)***

À sa première réunion à Stockholm en 1994, le FISC a formulé la recommandation suivante : « Les profils nationaux doivent faire état des capacités actuelles de gestion des produits chimiques, et les besoins spécifiques d'améliorations doivent être établis le plus tôt possible et au plus tard d'ici 1997. »<sup>3</sup> Les profils ont été reconnus comme représentant une de ces « actions prioritaires » pour mettre en œuvre le chapitre 19 d'Action 21.

Deux ans plus tard, le deuxième Groupe intersessions du FISC (GIS-2) a invité les pays à « [...] s'engager à préparer un profil national sommaire ou exhaustif [...] en suivant le processus dans le document d'orientation révisé d'UNITAR ». <sup>4</sup>

Au cours de sa deuxième séance tenue à Ottawa, Canada en février 1997, le FISC a fait une déclaration « encourageant les pays à préparer et à mettre à jour continuellement un profil national, en utilisant le document d'orientation d'UNITAR/IOMC, avec la participation de toutes les parties concernées, et à se servir des conclusions de ces évaluations pour définir les priorités des programmes d'action nationaux pour le renforcement de la gestion des produits chimiques [...] ». <sup>5</sup>

À sa réunion au Japon en décembre 1998, le Groupe intersessions (GIS-3) interpellait « les vice-présidents du FISC à poursuivre leurs efforts en appui des pays qui mettent au point leur profil national, dans l'optique à la fois d'améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques dans chaque pays et de compiler un profil régional. Le GIS-3 a encouragé les pays n'ayant pas préparé leur profil national de le faire avant la tenue du Forum III et a demandé aux donateurs de soutenir les activités des gouvernements et d'UNITAR/IOMC dans ce domaine. » <sup>6</sup>

<sup>3</sup> FISC, 1994. *Résolution sur les actions prioritaires pour la mise en œuvre d'une gestion écologiquement rationnelle de produits chimiques*. IPCS/IFCS/94.Res.2 : le 29 avril 1994.

<sup>4</sup> FISC, 1996. « Rapport du groupe de travail sur le domaine d'activités E : Renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques, le 8 mars 1996 (annexe 13, ISG/96.WP.20.Rev 1) », (tiré de : *Deuxième réunion du Groupe intersessions du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, Canberra, Australie, du 5 au 8 mars 1996 : Rapport final* [Canberra : Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, le 10 avril 1996]).

<sup>5</sup> FISC, 1997. *Forum II Deuxième séance du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique. Ottawa, Canada, du 10 au 14 février 1997. Rapport final*. IFCS/FORUM-II/97.25w.

<sup>6</sup> FISC, 1998. *Troisième réunion du Groupe intersessions, Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, Yokohama, Japon, du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 1998, Rapport final*. IFCS/ISG3/98.50w.

À la troisième séance tenue à Salvador da Bahia, au Brésil, en octobre 2000, le FISC s'est engagé – moyennant l'appui des pays donateurs et des organisations internationales – à atteindre l'objectif suivant : « D'ici 2002 : La plupart des pays, à la suite d'un processus multilatéral, auront élaboré un profil national sur la gestion des produits chimiques, assuré la coordination nationale de la gestion rationnelle des produits chimiques et désigné un point focal national du FISC. »<sup>7</sup>

## **1.2 Fonds pour l'environnement mondial**

En mai 2001, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été sélectionné comme mécanisme financier intérimaire pour la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. À la réunion de mai 2001 du conseil du FEM, les pays ont approuvé un ensemble initial de principes directeurs pour les « activités habilitantes »<sup>8</sup> de la Convention de Stockholm.<sup>9</sup> Ces principes directeurs recommandent la « préparation d'un profil national (ou des principales sections d'un tel profil concernant plus précisément les POP) » et un « profil national (ou les principales sections d'un tel profil) » comme principales issues du processus menant à la préparation d'un plan national de mise en œuvre (PNM) de la Convention de Stockholm. De plus, le document suggère que « Les pays n'ayant pas préparé un profil national sont encouragés de le faire (en suivant l'orientation d'UNITAR/IOMC). L'accent doit être mis sur les sections du profil national qui concernent particulièrement les POP. »<sup>10</sup>

## **1.3 D'autres conventions relatives aux produits chimiques et le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD)**

En plus de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm, il existe une panoplie d'ententes et de conventions internationales relatives aux produits chimiques. Ces dernières ont, et continueront d'avoir, des répercussions sur les lois, les règlements et les politiques des pays portant sur la gestion rationnelle des produits chimiques. Parmi les exemples de grands traités internationaux, dont plusieurs ont été négociés tout récemment, figurent : la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international, la Convention sur les armes chimiques, la Convention de Vienne/Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et la Convention n° 170 de l'OIT sur l'utilisation sécuritaire de produits chimiques au travail. De plus, bien que chacune de ces ententes comporte des objectifs et des objets qui lui sont propres, certains des instruments réglementaires et politiques requis pour

---

<sup>7</sup> FISC, 2000. *Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, Troisième séance – Forum III, Rapport final, Déclaration de Bahia sur la sécurité chimique*. IFCS/FORUM III/23w.

<sup>8</sup> Les activités habilitantes, telles qu'elles sont définies dans la Stratégie opérationnelle du FEM, représentent une composante de base de l'aide apportée par le FEM aux pays. Elles permettent de satisfaire les exigences essentielles sur le plan de la communication d'une Convention, transmettant un niveau fondamental et essentiel de renseignements pour la prise de décisions politiques et stratégiques ou aidant à la planification qui mène à l'identification des activités prioritaires à l'intérieur d'un pays.

<sup>9</sup> FEM. 2001. *Compte rendu conjoint des présidents, Réunion du Conseil du FEM, du 9 au 11 mai 2001*. Voir [http://gefweb.org/Joint\\_Summary\\_French.pdf](http://gefweb.org/Joint_Summary_French.pdf)

<sup>10</sup> Ce document d'orientation explique comment donner suite à cette suggestion.

donner suite aux obligations en vertu des accords nationaux sont souvent similaires, voire identiques.

Reconnaissant le potentiel de synergie dans la mise en œuvre des divers traités internationaux relatifs aux produits chimiques et le besoin d'une coordination connexe au sein des pays, le SMDD – dans un effort de renforcement des progrès réalisés depuis la CNUED et d'accélération de l'atteinte des buts non atteints – a donné un aperçu des étapes subséquentes dans son *Plan de mise en œuvre*. Ce plan inclut des recommandations de « promouvoir la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents de gestion des produits chimiques et des déchets dangereux [...] et d'encourager et d'améliorer la coordination en plus de soutenir les activités de mise en œuvre des pays en développement » (paragraphe 22[a]) et « d'encourager des partenariats pour promouvoir des activités visant à renforcer la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux et à encourager la collecte et l'utilisation de données scientifiques supplémentaires » (paragraphe 22[d]).

La préparation d'un profil national peut constituer un outil efficace dans ce contexte, car un tel profil dresse un portrait global des capacités du pays qui mettra en œuvre les traités internationaux relatifs aux produits chimiques.

## **2.0 Survol de la Convention de Stockholm**

La Convention de Stockholm, adoptée le 23 mai 2001, vise à réduire et, dans la mesure du possible, éliminer les rejets de 12 POP qui préoccupent la communauté mondiale. Ces POP incluent neuf pesticides (aldrine, chlordane, DDT, dieldrine, endrine, heptachlore, hexachlorobenzène, mirex et toxaphène), deux produits chimiques industriels (diphényles polychlorés [BPC] et hexachlorobenzène), et quatre sous-produits (dibenzodioxines polychlorées [PCDD] et dibenzofurannes polychlorés [PCDF], hexachlorobenzène et BPC).

La Convention transmet aux Parties les objectifs, les principes et les éléments de base servant à l'élaboration de programmes exhaustifs et de mesures de contrôle leur permettant de s'acquitter de leurs obligations relatives aux POP. La Convention tient compte des POP qui sont : (i) produits intentionnellement tels que les pesticides (insecticides, rodenticides et fongicides); (ii) produits et rejetés non intentionnellement en conséquence d'activités anthropiques; et (iii) produits et utilisés intentionnellement dans le contrôle des vecteurs de maladies, par exemple dans le contrôle de la malaria (DDT). La liste des POP dont ces catégories tiennent compte se trouvent dans les annexes A à C de la Convention. L'annexe D de la Convention présente les informations requises et les critères de sélection pour l'ajout d'autres produits chimiques à la Convention. Les mesures de contrôle mentionnées dans la Convention, qui se rapportent aux substances via les annexes, sont élaborées dans trois principaux articles : l'article 3 aborde les POP produits intentionnellement; l'article 5 porte sur les POP produits non intentionnellement; et l'article 6 concerne les rejets émanant de stocks et de déchets des 12 POP.



**ORIENTATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LA PARTIE B DU DOCUMENT D'ORIENTATION PRINCIPAL SUR LA PRÉPARATION D'UN PROFIL NATIONAL : PRÉPARATION ET MISE À JOUR DU PROFIL NATIONAL DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE**

***Résumé de la partie B du Document d'orientation d'UNITAR/IOMC de 1996 :***

La partie B du Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national présente quelques objectifs et avantages possibles de la préparation d'un profil national et propose des suggestions visant à organiser la préparation d'un profil national dans le pays. Un élément clé de l'approche proposée est la participation d'un large éventail de parties concernées, à fois au sein et à l'extérieur de l'appareil gouvernemental, pour s'assurer que toutes les parties concernées utiliseront et appuieront le profil national. L'accent est d'ailleurs mis sur certaines considérations préparatoires et organisationnelles, une démarche pratique à suivre en élaborant le profil national et une liste de vérification permettant d'évaluer le progrès réalisé dans la préparation du profil national.

**1.0 Introduction au processus d'élaboration du PNM**

Grâce à l'appui du FEM, les pays admissibles qui signent ou adhèrent à la Convention de Stockholm peuvent faire une demande de ressources d'aide à l'élaboration d'un PNM. De plus, un projet conjoint PNUE-FEM sur les PNM est actuellement en cours dans une douzaine de pays. Un certain nombre d'étapes sont prescrites dans le document qui décrit le projet-pilote dans les 12 pays; elles peuvent s'avérer utiles dans le cadre de l'élaboration d'un PNM. Ces étapes incluent :

1. établir les mécanismes de coordination et jeter les bases du processus;
2. dresser un inventaire des POP et évaluer les capacités du pays;
3. établir les priorités et fixer les objectifs;
4. élaborer un PNM établissant les priorités et les coûts<sup>11</sup> et dresser des plans d'action propres aux POP;
5. faire approuver le PNM par les intéressés.

**2.0 Quelle est la place du profil national dans le processus d'élaboration du PNM?**

Le processus de profil national mis en place par UNITAR/IOMC, dans le cadre du PNM, sert principalement d'instrument pour évaluer avec précision les capacités d'un pays à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention de Stockholm (fait partie de la deuxième étape décrite ci-dessus). Toutefois, le Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national fournit également de l'orientation qui peut s'avérer utile pour définir les mécanismes de coordination et organiser le processus, établir les priorités et faire approuver le PNM. Le tableau 1 à la page suivante indique les sections pertinentes du Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national en ce qui a trait à chacune des questions exposées ci-dessus.

Puisque la collecte de renseignements de base et de données sur les capacités revêt une importance cruciale à la prise de décisions concernant la mise en œuvre de la Convention de

<sup>11</sup> C'est-à-dire, évaluer les ressources pécuniaires.

Stockholm par le pays, il est recommandé d'entamer le processus d'élaboration ou de mise à jour du profil national le plus tôt possible au cours du processus d'élaboration du PNM. La mise sur pied d'un comité chargé du profil national, par exemple à titre de sous-comité se rapportant au comité chargé d'élaborer le PNM<sup>12</sup>, peut représenter une première étape recommandable.

Tableau 1. Sections pertinentes du Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national

Étape du processus d'élaboration d'un PNM	Sections pertinentes du Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national
Évaluation de l'infrastructure du pays	Document dans son ensemble
Mécanismes de coordination	Partie B, Section 3
Organisation du processus	Partie B, Section 4
Établissement de priorités <sup>13</sup>	Partie C, Chapitre 3
Ressources disponibles et requises <sup>14</sup>	Partie C, Chapitre 12
Appui du PNM	Partie B, Section 4, Étape 1

### 3.0 Les inventaires de produits chimiques forment-ils un composant d'un profil national?

Les inventaires sont en relation directe avec un profil national sans toutefois en former une partie. L'élaboration d'un profil national est une tâche détaillée qui consiste entre autres à établir en termes généraux les capacités existantes et les contraintes connexes qui minent l'efficacité des mesures de gestion des produits chimiques. Un profil national tient compte des données d'inventaire – par exemple, dans le chapitre 2, sur la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation de produits chimiques. Cependant, les données sur les produits chimiques ne sont pas habituellement présentées pour chaque produit chimique dans un document de profil national. Par exemple, les données sur l'importation ou l'exportation de produits chimiques sont habituellement regroupées et présentées par catégories (ex. : pesticides ou produits chimiques industriels).

Proprement dit, un inventaire est une liste technique détaillée de produits chimiques (dans ce cas-ci, de POP) qui se trouvent dans un pays (qu'il s'agisse de BPC dans des transformateurs, d'un baril de DDT stocké dans un entrepôt ou une estimation des émissions de dioxines et de furannes de l'incinérateur de déchets d'un hôpital). Donc, les données fournies par un inventaire peuvent être très utiles au processus d'évaluation dans son ensemble ainsi qu'au recueil de données générales sur les produits chimiques pendant l'élaboration d'un profil national.

<sup>12</sup> Chaque pays peut, dans le cadre de son processus d'élaboration du PNM, définir le nom, le mandat et le lien hiérarchique d'un tel comité ou sous-comité.

<sup>13</sup> Le Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national propose des suggestions pour aider les pays à établir leurs priorités relativement aux questions générales touchant la gestion des produits chimiques. Le processus du PNM, tel qu'il est présenté dans les lignes directrices du FEM, préconise l'établissement des priorités nationales quant aux options de gestion qui visent directement les activités relatives aux POP.

<sup>14</sup> Le Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national propose des suggestions pour aider les pays à établir, de façon générale, leurs ressources disponibles et nécessaires. Pour les fins d'élaboration du PNM, les pays trouveront possiblement plus utile d'établir des estimations plus détaillées des données relatives aux POP sur les ressources disponibles et nécessaires.

#### 4.0 Comité chargé du profil national

Le comité chargé du profil national peut être formé des principaux ministères, d'organismes et d'intéressés non gouvernementaux qui se préoccupent de la gestion des produits chimiques dans le pays. Il aura pour mandat de préparer ou de mettre à jour le profil national. À cette fin, les pays peuvent avoir recours à un comité de profil national déjà en place depuis l'élaboration d'un profil national antérieur.

Le comité doit se réunir à intervalles réguliers pendant le processus de préparation ou de mise à jour du profil national et faire rapport directement au principal organe de coordination du PNM. Une de ses fonctions serait d'organiser une réunion de planification du profil national, à laquelle pourraient être conviés des experts étrangers.

Voici quelques points pouvant être mis à l'ordre du jour d'une réunion de planification nationale :

- Présentation et retour sur ce qu'est un profil national, dont le contexte international et la place qu'occupe le profil dans le processus d'élaboration du PNM
- Présentation et retour sur la méthodologie du profil national (*comment* élaborer un PN)
- Présentation de questions précises relatives aux POP<sup>15</sup>
- Considérations organisationnelles<sup>16</sup>, y compris la rédaction du mandat<sup>17</sup>, du plan de travail (et le calendrier) et du budget du comité (y compris, possiblement, l'embauche d'un conseiller national pouvant contribuer à la tâche importante de recueil de données)
- Formation de groupes de travail chargés des différents aspects de l'élaboration ou la mise à jour du profil national
- Survol initial des méthodologies par les groupes de travail et rapport en plénière sur les leçons apprises
- Discussion sur les étapes à venir et le soutien permanent d'experts jusqu'à la fin du processus d'élaboration ou de mise à jour du profil national

Les considérations organisationnelles devant être abordées par le comité incluent les suivantes :

- Nomination d'un président et d'un secrétaire et définition des responsabilités de chacun
- Nomination des autres membres du comité et définition de la contribution de chacun au processus
- Orientation du processus décisionnel adopté par le groupe
- Conjointement avec l'organe de coordination national du PNM, définition du lien hiérarchique du comité, y compris l'engagement de produire des rapports d'étape à intervalles réguliers et l'établissement d'échéances pour la préparation des versions préliminaire et finale du profil national.

---

<sup>15</sup> Voir la partie C du présent document ainsi que les lignes directrices du FEM sur les activités habilitantes.

<sup>16</sup> Pour une orientation plus détaillée sur des considérations organisationnelles telles que celles-ci, voir le Document d'orientation d'UNITAR/IOMC intitulé *Developing and Sustaining an Integrated National Programme for the Sound Management of Chemicals, Working Draft*, 2001.

<sup>17</sup> Voir l'annexe A pour des suggestions de mandat.

Des considérations de ce type peuvent être incluses dans le mandat défini pour le comité, qui lui peut être défini pendant la réunion de planification nationale et approuvé lors de la première réunion subséquente du comité après que les principaux dirigeants y ont donné leur aval. Il serait très avantageux de compter sur une plus grande participation d'un éventail plus étendu de représentants d'organisations œuvrant dans la gestion de produits chimiques, mais qui ne siègent pas au comité du profil national, à la réunion de planification nationale.

## 5.0 Plan de travail et budget

Le plan de travail doit établir les principaux jalons et les principales activités, dans l'ordre, depuis le début jusqu'à la fin du processus. Chaque activité doit être assignée à un(des) participant(s), responsable(s), et des échéances ainsi qu'un système de suivi du progrès doivent être établis (par le secrétariat conjointement avec le président). Chaque activité peut être clairement présentée dans l'ordre et même divisée en tâches, tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous.

Le budget, qui doit être préparé au bas mot et couvrir les coûts de base associés avec le plan de travail, peut contenir une estimation détaillée des coûts associés avec divers composants du plan de travail qui nécessiteront des ressources. Dans le cadre de l'exercice budgétaire, le comité peut évaluer la possibilité d'embaucher un conseiller local ou national qui saura aider ses membres à recueillir des données pour le profil national.

Tableau 2. Modèle de plan de travail pour l'élaboration ou la mise à jour d'un profil national

Activités	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 24
1. Organiser une réunion de planification du profil national	X						
2. Tenir une réunion de planification du profil national	X						
3. Finaliser le mandat, le plan de travail et le budget		X					
4. Tenir des réunions (ex. : mensuelles) du groupe de travail		X	X	X	X	X	
5. Embaucher un consultant		X					
6. Recueillir de l'information		X	X	X	X		
7. Préparer un premier jet du profil national			X				
8. Tenir une séance d'étude				X			
9. Préparer la version finale du profil national					X		
10. Tenir une séance d'étude						X	
11. Compléter le profil national						X	
12. Publier le profil national						X	

Activités	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 24
13. Revoir le profil national à la fin du processus de préparation du PNM							X

## 6.0 Constitution des groupes de travail à la réunion de planification nationale

En toute vraisemblance, les participants siégeant au comité chargé du profil national contribueront leurs différentes compétences et leurs différents champs d'expertise au processus. Donc, le processus d'élaboration ou de mise à jour du profil national peut être de beaucoup facilité si les participants se divisent pour former des groupes de travail au moment opportun pendant la réunion de planification nationale, de sorte à ce que chaque group ainsi formé se penche sur un des divers composants associés avec l'élaboration du profil national. Le tableau 3 présente une approche axée sur les groupes de travail que les organisateurs de la réunion voudront peut-être évaluer.

*Tableau 3. Groupes de travail possibles et chapitres correspondants dans le Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national*

Groupes de travail possibles	Chapitres correspondants dans la partie C du Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national
Données et renseignements sur les POP	Chapitres 1, 2, 3, 8
Gestion et exigences	Chapitres 4, 11, 12
Coopération et déclarations	Chapitres 5, 6, 7, 9, 10

Les groupes de travail peuvent même songer à poursuivre leur travail au-delà de la réunion de planification nationale, soit jusqu'à la fin du processus d'élaboration ou de mise à jour du profil national. Il faut s'efforcer d'atteindre un équilibre d'intérêts et d'expertise dans la composition de chaque groupe de travail. De plus, pour ce qui est des documents préparés par chaque groupe de travail, il serait important de les soumettre à la vérification d'experts sur la Convention de Stockholm en ce qui concerne les produits chimiques, les catégories de produits chimiques et les déchets. Sont définis dans la Convention de Stockholm trois différents groupes de produits chimiques ciblés : produits chimiques industriels, pesticides et sous-produits dont la production n'est pas intentionnelle.



**ORIENTATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LA PARTIE C DU DOCUMENT D'ORIENTATION PRINCIPAL SUR LA PRÉPARATION D'UN PROFIL NATIONAL : STRUCTURE ET CONTENU SUGGÉRÉS POUR UN PROFIL NATIONAL**

**Résumé de la partie C du Document d'orientation d'UNITAR/IOMC de 1996 :**

La partie C du Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national de 1996 suggère une structure et le contenu d'un profil national (voir l'encadré 1 ci-dessous). Elle recommande une combinaison de tableaux et de texte servant à présenter les renseignements pertinents. De plus, des questions sont posées pour aider dans le diagnostic des capacités de gestion des produits chimiques déjà en place dans le pays.

La partie C du *présent* document présente d'autres suggestions détaillées portant sur la structure du profil national. Chaque section principale de cette orientation comporte deux parties :

1. un résumé de l'orientation fournie dans le document d'UNITAR/IOMC intitulé *Préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques*;
2. une orientation supplémentaire sur l'intégration, au besoin, de renseignements relatifs à la Convention de Stockholm dans le profil national.

**Encadré 1. Table des matières conseillée du profil national**

*Introduction au profil national*

*Résumé*

*Chapitre 1 : Informations générales sur le pays*

*Chapitre 2 : Production, importation, exportation et utilisation de produits chimiques*

*Chapitre 3 : Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques*

*Chapitre 4 : Instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques*

*Chapitre 5 : Ministères, agences ou autres institutions qui gèrent les produits chimiques*

*Chapitre 6 : Activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public et du secteur de la recherche*

*Chapitre 7 : Commissions interministérielles et mécanismes de coordination*

*Chapitre 8 : Accès aux données et utilisations de ces données*

*Chapitre 9 : Capacités techniques*

*Chapitre 10 : Implications internationales*

*Chapitre 11 : Sensibilisation/information des travailleurs et du public*

*Chapitre 12 : Ressources disponibles et nécessaires à la gestion des produits chimiques*

*Annexe 1 : Glossaire*

*Annexe 2 : Rapports et documents disponibles traitant des divers aspects de la gestion des produits chimiques*

*Annexe 3 : Noms et adresses des personnes et organisations principales*

## **Introduction et résumé**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Ces sections présentent le contexte politique international et national dans lequel le profil national a été préparé ou mis à jour, les organisations qui ont pris part au processus, etc. De plus, on y résume les principales conclusions.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Il suffit d'adapter le thème principal de cette section aux questions relativement à la gestion des POP.

## **Chapitre 1 : Informations générales sur le pays**

### ***Sections 1.1 – Contexte physique et démographique et 1.2 – Situation politique/géographique du pays***

*Document d'UNITAR/IOMC* : Ces sections transmettent des renseignements de base sur le pays qui aideront à situer l'élaboration du profil national dans le contexte national.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Il n'est probablement pas nécessaire d'adapter les renseignements fournis dans ces deux sections du profil national à la Convention de Stockholm.

### ***Section 1.3 – Secteurs industriel et agricole***

*Document d'UNITAR/IOMC* : Cette section fournit des renseignements généraux sur les secteurs industriel et agricole du pays. L'intention de cette section est de mettre en lumière l'importance relative de ces deux secteurs économiques et les régions du pays où les produits chimiques dangereux risquent de poser des problèmes. Ces renseignements peuvent être transmis principalement dans un ensemble de tableaux.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Cette section, en plus de dresser un survol général des secteurs industriel et agricole du pays, en ce qui concerne les POP, elle peut être divisée davantage en principaux sous-secteurs économiques où la réduction et l'élimination des POP seront pertinentes ou auront des répercussions. Par exemple, ces renseignements peuvent couvrir les secteurs de l'énergie, de la production chimique, de l'agriculture, des métaux ferreux et non ferreux de même que de la gestion des déchets. De plus, bien que cela puisse outrepasser l'étendue initiale de cette section, il est possible d'aborder le lien qui existe généralement entre les infrastructures publiques et les POP. Quant aux sous-produits des POP, il peut s'avérer approprié de se rapporter à des sous-secteurs spécifiques couvrant les catégories de sources, dont la liste se trouve dans l'annexe C de la Convention de Stockholm sur la production non intentionnelle de POP, y compris celles relatives aux infrastructures.

### ***Section 1.4 – Emplois industriels par secteur économique principal***

*Document d'UNITAR/IOMC* : Cette section donne un aperçu détaillé des niveaux d'emplois dans divers secteurs économiques du pays qui ont des répercussions sur la gestion sécuritaire des produits chimiques en général. Elle propose un tableau qui décrit une douzaine de secteurs, le nombre d'établissements œuvrant dans chacun, l'emploi total, le rendement et les types d'émissions associés avec chaque secteur.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Il serait utile de préparer une version complémentaire du tableau spécifique aux POP, illustrant les emplois industriels par secteur qui produit, utilise ou émet des POP. Le tableau 1.F ci-dessous peut servir de guide dans le cadre d'un tel exercice. Les pays peuvent y ajouter tout autre secteur pertinent en ce qui concerne les POP dans leur pays. Le texte de l'annexe C de la Convention de Stockholm, qui dresse la liste des catégories de sources qui mènent à la production non intentionnelle de POP, peut également orienter les pays dans le travail de préparation de ce tableau.

*Tableau 1.F – Emplois industriels relatifs aux POP par secteur économique principal*

<b>Code CITI<sup>18</sup></b>	<b>Description</b>	<b>Nombre d'établissements</b>	<b>Emploi total</b>	<b>Rendement (par an)</b>	<b>Émissions de POP – Oui/Non et quels POP?</b>	<b>Émissions non relatives aux POP</b>
<b>31</b>	Industrie alimentaire					
<b>32</b>	Bois et produits du bois, imprimerie					
<b>33</b>	Textile/vêtements et marchandises en cuir					
<b>34</b>	Papier et produits du papier					
<b>35</b>	Produits chimiques /charbon/pétroliers/plastiques					
<b>36</b>	Produits minéraux					
<b>37</b>	Industries des métaux de base					
<b>38</b>	Fabriques de machines et d'équipements					
<b>39</b>	Autres fabriques industrielles					
	Exploitation minière et extraction (charbon/pétrole/ gaz naturel/minéraux/métaux)					
	Production d'électricité					
	Nettoyage à sec					
	Recyclage					
	....					
<b>TOTAL</b>						—

<sup>18</sup> CITI : Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, OCDE.

## **Chapitre 2 : Production, importation, exportation et utilisation de produits chimiques (dont les POP)**

### ***Suggestion de nouvelle section – Historique de la production, de l'émission et de l'utilisation des POP***

Il serait utile d'ajouter à ce chapitre du profil national une section décrivant brièvement l'historique de la production, de l'émission et de l'utilisation des POP dans le pays. Il peut aussi s'avérer utile de consulter les dossiers historiques (ex. : vieilles données sur l'importation et l'exportation, installations industrielles fermées, historique de l'épandage de pesticides sur les récoltes) pour avoir une meilleure idée de la situation courante relative aux POP.

### ***Section 2.1 – Production, importation et exportation des produits chimiques***

*Document d'UNITAR/IOMC* : Selon UNITAR, la plupart des pays qui ont utilisé le Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national pour préparer leur profil national ont adopté une approche relativement généraliste à la production, l'importation et l'exportation de produits chimiques tel que présenté dans cette section. Les produits chimiques présentés sous cette rubrique ont tendance à être déclarés dans les catégories « total des produits chimiques industriels », « total des pesticides », etc.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Pour les fins d'aider à recueillir les renseignements de base essentiels à l'élaboration du PNM pour la Convention de Stockholm, il est suggéré d'inclure dans une approche utile deux des trois<sup>19</sup> différentes catégories de POP – pesticides contenant des POP, produits chimiques industriels contenant des POP peuvent être utilisées dans cette section.

En plus des tableaux généraux décrivant la production, le commerce et l'utilisation de produits chimiques en général (présentés dans le Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national), il est donc suggéré de dresser un tableau autonome supplémentaire, intitulé « POP produits et rejetés involontairement : Production, importation et exportation » (voir le tableau 2.A.1). Les autres colonnes, qui présentent des données spécifiques à la production, l'importation et l'exportation de même qu'aux activités connexes, devront être remplies à la suite d'une enquête relativement exhaustive menée dans le pays.

---

<sup>19</sup> Dans cette section, il n'est pas recommandé de déclarer les produits chimiques appartenant à la troisième catégorie de POP (sous-produits involontaires).

Tableau 2.A.1 – Production et commerce estimés des POP

Catégorie de POP <sup>20</sup>	Production/ fabrication (kg par année et valeur, le cas échéant)	Importation (kg par année et valeur)	Formulation/ Emballage (kg par année et valeur)	Exportation (kg par année et valeur)
<b>Produits chimiques industriels</b> (diphényles polychlorés [BPC] et hexachlorobenzène)				
<b>Pesticides</b> (aldrine, chlordane, DDT, dieldrine, endrine, haptachlore, hexachlorobenzène, mirex et toxaphène)				

*Appellations commerciales* : Les produits chimiques contenant des POP qui ont été ou qui sont produits dans le commerce portent une panoplie d'appellations commerciales différentes, ce qui complique leur identification. Les personnes qui participent au recueil de données en vue de la préparation de ce tableau et aux autres étapes du processus d'élaboration du PNM seront appelées à recueillir le plus d'informations possible concernant les appellations commerciales. L'annexe B du présent document contient une liste non exhaustive de POP et de leurs appellations commerciales courantes correspondantes. Cette liste peut donc servir de point de départ dans les pays.

### **Section 2.2 – Utilisation des produits chimiques par catégorie**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Cette section du profil national a été conçue pour tenir compte des données générales sur l'utilisation de produits chimiques dans le pays, lesquelles sont présentées par grandes catégories (ex. : pesticides agricoles, fertilisants, produits chimiques industriels). Cette information est présentée dans le tableau 2.B, intitulé « Utilisation des produits chimiques par catégorie ».

*D'autres suggestions relatives aux POP* : De la même façon que la section 2.1, cette section peut également présenter des données supplémentaires qui tiennent compte de l'utilisation de POP produits involontairement dans le pays. Un deuxième tableau spécifique aux catégories de POP peut être inséré et intitulé « Utilisation de polluants organiques persistants produits involontairement par catégorie ». Les POP produits involontairement peuvent être étalés dans une nouvelle section distincte (voir 2.4 ci-dessous). Comme c'est le cas de la section portant sur la production et le commerce de produits chimiques, ceux qui contribuent au recueil national de données sur l'utilisation des POP doivent être informés du large éventail d'appellations commerciales qui ont été utilisées pour vendre ces produits chimiques (voir l'annexe B du présent document).

<sup>20</sup> La PCDD et le PCDF ne sont pas commercialement produits et ont peu ou aucune valeur commerciale, excepté lorsqu'ils sont produits pour servir de standards de référence en laboratoire ou ailleurs.

### **Section 2.3 – Déchets de produits chimiques**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Cette section du profil national résume la quantité totale de déchets de produits chimiques produite chaque année dans le pays et inclut des informations sur le type et la nature de ces déchets ainsi que sur leur importation et exportation.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Pour les fins de la Convention de Stockholm, cette section doit être modifiée pour y inclure des données sur les piles de stockage et les déchets. Cela peut contribuer à fournir certains des renseignements nécessaires à la préparation d'inventaires des piles de stockage de POP, des déchets contaminés par les POP et des sites contaminés, dans le cadre du PNM. Une approche utile sera de préparer un tableau distinct pour chacun de ces secteurs. Comme c'est le cas de tous les renseignements recueillis pour le profil national, ces tableaux provisoires doivent être présentés de sorte à exposer le nombre de sites, leur emplacement géographique et une indication préliminaire de l'envergure des piles de stockage ou des dépôts de déchets (ex. : petite, moyenne, grande).<sup>21</sup>

Il existe une panoplie de sources d'orientation et d'information sur les piles de stockage périmées pour aider à la préparation de cette section. Par exemple, la FAO a préparé des lignes directrices pouvant aider à répertorier les stocks périmés et offre de la formation sur la prise d'inventaires de stocks périmés.<sup>22</sup> D'autres initiatives telles que l'Africa Stockpiles Programme – un partenariat stratégique continental dont le but est de nettoyer et d'éliminer en toute sécurité les stocks de pesticides périmés en Afrique et de mettre en place des mesures pour prévenir les récidives – peuvent fournir des idées supplémentaires sur comment aborder la question des piles de stockage et des sites contaminés.<sup>23</sup>

### **Nouvelle section – 2.4 – POP produits involontairement**

Une importante section qui n'est pas couverte dans le Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national porte sur les rejets de dibenzodioxines polychlorées et de dibenzofuranes (PCDD/PCDF), de HCB et de BPC produits involontairement (annexe C). Cette section doit définir les principales catégories de sources pertinentes à la situation du pays ainsi que leur ampleur. Le document du PNUE intitulé *Standardized Toolkit for Identification and Quantification of Dioxin and Furan Releases* fournit des directives détaillées à cet égard en ce qui a trait aux dioxines et aux furannes.<sup>24</sup> À l'aide du tableau 2.D ci-dessous, les pays peuvent estimer les rejets pertinents pour chaque catégorie de sources principale de sorte à pousser l'enquête.

---

<sup>21</sup> Des renseignements quantitatifs détaillés d'inventaire seront recueillis dans le cadre d'une étape distincte de l'élaboration du PNM. Consultez la référence de la FAO ci-dessous pour des idées supplémentaires quant aux paramètres possibles de tels tableaux indicatifs.

<sup>22</sup> Il est possible de télécharger ou de commander les lignes directrices par Internet à l'adresse suivante : [www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/AGRICULT/AGP/AGPP/Pesticid/Disposal/index\\_en.htm](http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/AGRICULT/AGP/AGPP/Pesticid/Disposal/index_en.htm)

<sup>23</sup> Plus de renseignements se trouvent à l'adresse suivante : [www.africastockpiles.org](http://www.africastockpiles.org)

<sup>24</sup> Le document anglais peut être téléchargé à partir d'Internet à l'adresse : [www.chem.unep.ch/pops/pdf/toolkit/toolkit.pdf](http://www.chem.unep.ch/pops/pdf/toolkit/toolkit.pdf). Pour obtenir de l'information sur les rejets possibles de sous-produits de HCB et PCB, visitez le site Web principal de la division des produits chimiques du PNUE.

Tableau 2.D – POP produits involontairement

Type d'installation ou de pratique	Fréquence d'observation/Nombre d'installations
<i>(Annexe C. Partie II : Catégories de sources)</i>	
(a) Incinérateurs de déchets, y compris les co-incinérateurs de déchets municipaux, dangereux ou médicaux, ou de boues d'épuration	
(b) Brûlage de déchets dangereux dans des fours en ciment	
(c) Production de pâte utilisant le chlore élémentaire, ou des substances chimiques générant du chlore élémentaire, pour le blanchiment	
(d) Procédés thermiques suivants dans l'industrie métallurgique (i) Production secondaire de cuivre (ii) Installations de frittage de l'industrie métallurgique (iii) Production secondaire d'aluminium (iv) Production secondaire de zinc	
<i>(Annexe C. Partie III : Catégories de sources)</i>	
(a) Combustion à ciel ouvert de déchets, y compris dans les décharges	
(b) Procédés thermiques de l'industrie métallurgique autres que ceux mentionnés dans la partie II	
(c) Sources de combustion résidentielles	
(d) Combustion de combustibles fossiles dans les chaudières de centrales et les chaudières industrielles	
(e) Installations de brûlage de bois et de combustibles issus de la biomasse	
(f) Procédés spécifiques de production de substances chimiques entraînant des rejets de polluants organiques persistants produits involontairement, notamment la production de chlorophénols et de chloranile	
(g) Fours crématatoires	
(h) Véhicules à moteur, notamment ceux utilisant de l'essence au plomb	
(i) Destruction de carcasses d'animaux	
(j) Teinture des textiles ou du cuir (au chloranile) et la finition (extraction alcaline)	
(k) Installations de broyage des épaves de véhicules	
(l) Chauffage lent de câbles en cuivre	
(m) Raffineries d'huiles usées	
<b>TOTAL</b>	

### **Chapitre 3 : Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques (dont les POP)**

#### ***Section 3.1 – Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation de POP***

*Document d'UNITAR/IOMC* : Ce chapitre donne un aperçu de la nature des problèmes associés avec la production, le commerce et l'utilisation de produits chimiques et, dans la mesure du possible, les produits chimiques ou les catégories de produits chimiques problématiques. Des suggestions sont formulées aux pays pour les aider dans le diagnostic et l'établissement de priorités parmi les problèmes en rapport avec les produits chimiques.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Il est entendu que chaque pays ayant signé la Convention de Stockholm accepte l'existence d'un consensus international à savoir que les

12 produits chimiques mentionnés dans la Convention peuvent poser un danger à la santé humaine et à l'environnement. Il existe une pléthore de preuves scientifiques qui soutiennent ce point de vue.<sup>25</sup> Chaque pays qui s'engage à mettre en œuvre la Convention de Stockholm doit établir ses propres priorités nationales relativement aux POP. Ces priorités devront refléter la situation nationale propre au pays (ex. : le PNM d'un pays très axé sur l'agriculture dont le niveau de production industrielle est bas pourra mettre l'accent sur l'identification et les effets de piles de stockage de pesticides contenant des POP et accorder moins d'importance aux sous-produits). Les pays qui souhaitent obtenir plus de directives concernant cette question sont priés de consulter le document d'UNITAR/IOMC intitulé *De l'organisation d'un atelier national sur la gestion et la sécurité des produits chimiques*.<sup>26</sup>

### **Section 3.2 – Commentaires/analyse**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Un certain nombre de questions clés sont suggérées aux pays participants pour les aider à produire un bref document (1 page) qui établit les problèmes et évalue les capacités du pays à gérer les produits chimiques.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : En plus de tenir compte des questions proposées dans le document d'orientation principal d'UNITAR/IOMC, les pays doivent savoir si certains produits chimiques d'importance nationale puissent éventuellement être considérés des POP et être ainsi ajoutés à la liste initiale de 12 produits dans la Convention de Stockholm (le processus d'inscription de produits chimiques est décrit dans l'article 8 du texte de la Convention). Les résultats et la documentation de base d'un projet PNUE-FEM en cours sur les substances toxiques persistantes (STP)<sup>27</sup> peuvent donner des idées et un coup de main à tout pays évaluant la possibilité de proposer l'inscription de nouveaux produits chimiques à la Convention. De tels produits chimiques peuvent être identifiés de façon préliminaire pour ensuite être évalués et étudiés davantage pendant la préparation du profil national.

## **Chapitre 4 : Instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques (dont les POP)**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Ce chapitre donne un aperçu des instruments juridiques et des mécanismes non réglementaires qui existent pour gérer les produits chimiques, y compris leur mise en œuvre et leur mise en application, et établit les forces, les faiblesses et les lacunes de chacun.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Chaque pays devra définir les lois nationales ou autres qui sont pertinentes aux POP. Il est possible de mettre en application les directives

---

<sup>25</sup> Par exemple, consulter le site de la Convention de Stockholm à l'adresse [www.pops.int/documents/background/](http://www.pops.int/documents/background/) et le site Web du PNUE à l'adresse [www.chem.unep.ch/pops/newlayout/infpopschem.htm](http://www.chem.unep.ch/pops/newlayout/infpopschem.htm)

<sup>26</sup> Pour venir en aide aux pays intéressés à organiser un Atelier national sur l'établissement de priorités, UNITAR/IOMC a préparé un document d'orientation intitulé *De l'organisation d'un atelier national sur la gestion et la sécurité des produits chimiques*. Un autre document, *Developing and Sustaining an Integrated National Programme for the Sound Management of Chemicals Working Draft*, peut également s'avérer utile à cet égard. Il est possible de télécharger ces deux documents depuis : [www.unitar.org/cwm/publications/index.htm](http://www.unitar.org/cwm/publications/index.htm)

<sup>27</sup> Les détails sur ce projet peuvent être consultés dans Internet à : <http://irptc.unep.ch/pts/Default.htm>

fournies dans le Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national afin de préparer un volet relatif aux POP pour ce chapitre. Il suffira alors de les adapter pour tenir compte des questions soulevées relativement à la gestion des POP. Bien que nombre des instruments juridiques identifiés à ce stade-ci puissent ne pas avoir été conçus spécifiquement pour les POP, il importera d'évaluer ceux qui sont au moins pertinents à la gestion des POP. Le texte de la Convention de Stockholm devrait servir, au moins de façon préliminaire, de ressource principale pour établir les obligations en vertu de la Convention qui pourraient contribuer à l'achèvement de cette section du profil national.<sup>28</sup>

#### ***Section 4.1 – Aperçu des instruments juridiques nationaux qui traitent de la gestion des produits chimiques***

*Document d'UNITAR/IOMC* : Cette section donne un aperçu de l'ensemble des lois, des règlements, des normes, des décrets et d'autres instruments juridiques qui sont pertinents à la gestion des produits chimiques. De plus, elle fournit des idées sur les catégories de produits chimiques dont chaque instrument tient compte.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : L'identification des instruments juridiques pertinents à la gestion des produits chimiques (tel que suggéré dans le Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national) peut également aider à établir ceux qui revêtent une pertinence particulière à la gestion des POP. Souvent, il suffira d'examiner ces instruments et d'évaluer leur pertinence eu égard à la gestion des POP. Cependant, il pourra s'avérer utile de catégoriser ces instruments juridiques pertinents aux POP (et d'étendre la portée de la recherche, au besoin) selon les pistes suivantes :

- cadre général de politiques et de lois sur l'environnement et le développement durable;
- obligations nationales découlant des engagements internationaux;
- lois et règlements sur la gestion des déchets dangereux et les sites contaminés (« Piles de stockage et déchets »);
- lois et règlements sur les sources de production et de rejet de dioxines et de furannes ainsi que méthodes, techniques, directives et règlements sur l'élimination ou la réduction de ces rejets (« POP produits involontairement »);
- lois et règlements sur les pesticides (« POP produits volontairement »);
- lois et règlements sur les produits chimiques industriels (« POP produits volontairement »);
- lois et règlements sur les Registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) et les inventaires.

Il est suggéré de préparer des tableaux indicatifs distincts pour chaque catégorie, au besoin.

---

<sup>28</sup> Pour de plus amples renseignements, consulter le document du PNUE, *Ridding the World of POPs: A Guide to the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants* ([www.pops.int/documents/guidance/beg\\_guide.pdf](http://www.pops.int/documents/guidance/beg_guide.pdf)).

#### Section 4.2 – Description résumée des instruments juridiques clés en rapport avec les produits chimiques

*Document d'UNITAR/IOMC* : Cette section propose une étude plus détaillée des *principaux* instruments juridiques qui sont d'une importance particulière pour la gestion des produits chimiques.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Il suffira d'adapter les directives de cette section à la gestion des POP de sorte à aborder le composant correspondant des POP. Il pourra être utile d'évaluer les instruments juridiques qui se trouvent dans les catégories établies ci-dessus dans la section 4.1.

#### ***Section 4.3 – Législations existantes par catégorie d'utilisation suivant les diverses étapes des produits chimiques de la production/importation à la mise en décharge***

*Document d'UNITAR/IOMC* : Cette section repose sur les deux sections précédentes et donne un aperçu plus stratégique des principaux instruments juridiques conformément aux différents stades du cycle de vie des produits chimiques.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Concernant le tableau 4.B, la première colonne peut être adaptée de façon à énumérer les POP ou les catégories de POP.

#### ***Section 4.4 – Description résumée des approches et procédures clés pour la réglementation des produits chimiques***

*Document d'UNITAR/IOMC* : Cette section donne un aperçu des approches et des procédures politiques qui existent pour la gestion des diverses catégories de produits chimiques dans le pays. On y fournit également des exemples de secteurs problématiques que de telles politiques et procédures peuvent aborder dans un cadre de gestion des produits chimiques.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Le tableau 4.C doit être considéré un tableau d'exercice important d'une perspective de gestion des POP. Il peut également fournir des idées quant aux autres produits chimiques considérés comme très prioritaires par le pays dans l'optique de proposer l'inscription éventuelle de nouveaux produits chimiques à la Convention.

#### ***Section 4.5 – Mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques***

*Document d'UNITAR/IOMC* : Cette section décrit tous les mécanismes non réglementaires qui jouent un rôle sur le plan de la gestion des produits chimiques. Divers exemples sont fournis.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : La section 4.5 du Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national peut être utilisée telle quelle pour préparer des documents relatifs aux POP.

#### Section 4.6 – Commentaires/analyse

*Document d'UNITAR/IOMC* : Cette section fournit une série détaillée de questions d'orientation touchant, par exemple, les lacunes, les capacités de mise en application, l'efficacité des lois, des politiques et des mécanismes non réglementaires, les nouveaux projets de loi et les lois promulguées pour se conformer aux engagements internationaux.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Une question qu'il importe d'ajouter à celles qui s'y trouvent déjà est la suivante : Quelles lois devront être amendées pour tenir compte des obligations en vertu de la Convention? Cette question importante (qui ne doit être abordée que de façon préliminaire dans le cadre de la préparation du profil national) sera abordée de façon plus poussée en cours d'élaboration du PNM, y compris l'évaluation des diverses options disponibles pour amender les principaux instruments juridiques pouvant être proposés aux décideurs.

#### **Chapitre 5 : Ministères, agences ou autres institutions qui gèrent (ou qui contribuent à la gestion) les produits chimiques, dont les POP**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Ce chapitre décrit et analyse les mandats et les programmes des divers ministères, organismes et autres institutions gouvernementales responsables et concernés par les divers aspects de la gestion des produits chimiques.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Ce chapitre doit établir les responsabilités précises propres aux POP de chaque institution. Ces responsabilités peuvent être représentées dans une série de tableaux (voir le tableau 5.A) – soit un tableau par POP ou catégorie de POP – pour tenir compte de chaque stade du cycle de vie des produits chimiques. Par exemple, le ministère de l'Environnement d'un pays peut être responsable de détecter le DDT et ses produits de fractionnement dans le sol, l'air et l'eau tandis que le ministère de la Santé peut être responsable de l'utilisation du DDT conformément aux lignes directrices de l'OMS dans la lutte contre le vecteur de la malaria. Le tableau doit refléter ces différentes responsabilités.

#### **Chapitre 6 : Activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public et du secteur de la recherche relativement à la gestion des POP**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Ce chapitre décrit et revoit les activités des organes et des entités non gouvernementaux qui soutiennent les efforts nationaux pour la gestion des produits chimiques.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Il est important de reconnaître que plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) dans le monde se penchent sur la question des POP. Il sera très utile de répertorier les organisations et les industries du pays qui jouent (ou qui risquent fort de jouer) un rôle dans la gestion des POP. Dans les pays ayant entrepris l'élaboration de leur PNM, cet exercice peut prendre la forme d'une étude de la participation des intéressés dans le but d'y établir toute lacune possible. Parmi les groupes d'intérêt public, un Réseau mondial pour l'élimination des POP (IPEN), formé de plusieurs centaines d'ONG partout dans le monde, travaille activement sur ce dossier. Il est possible d'obtenir une liste de ses organisations participantes en consultant le site Web [www.ipen.org](http://www.ipen.org). Plusieurs ONG

industrielles ont également invité certaines de leurs sociétés membres à participer au dossier des POP par le biais de l'International Council of Chemical Associations (ICCA). Pour de plus amples renseignements sur les activités de l'ICCA, consultez le site Web [www.icca-chem.org](http://www.icca-chem.org). De plus, le site Web de la Convention de Stockholm ([www.pops.int](http://www.pops.int)) propose une liste d'intéressés pertinents, y compris dans le secteur de la recherche.

## **Chapitre 7 : Commissions interministérielles et mécanismes de coordination**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Ce chapitre décrit et analyse les mécanismes qui facilitent la coordination et la coopération entre les ministères, agences et autres organes gouvernementaux ou non gouvernementaux importants dans des domaines particuliers de la gestion des produits chimiques. Une série de questions d'orientation importantes est fournie pour les pays.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Aux stades initiaux de l'élaboration du PNM dans la plupart des pays, il est probable qu'il n'existe peu ou pas de commissions interministérielles ou mécanismes de coordination en place pour assurer la gestion des POP. Il sera donc important d'identifier de telles commissions et de tels mécanismes relatifs à la gestion des produits chimiques (ou à d'autres champs) qui sont pertinents à la gestion des POP ou qui ont le potentiel de le devenir. Le profil national doit établir ce qui est déjà en place pour ensuite identifier les lacunes.

Il faut également se pencher sur les divers organes qui ont déjà été mis sur pied ou qui pourront être créés dans le cadre du processus de mise en œuvre du PNM du pays. Les entités pouvant servir de fondation aux commissions de longue durée, aux mécanismes de coordination ou aux points de contact sur les questions touchant la gestion des POP pourraient inclure tout comité multilatéral relatif aux produits chimiques (dont le comité général chargé du projet de PNM, le cas échéant), les points focaux relatifs aux produits chimiques, les institutions qui dirigent les initiatives relatives aux produits chimiques et les organes nationaux de supervision ou de coordination interinstitutions, etc.

## **Chapitre 8 : Accès aux données et utilisations de ces données**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Ce chapitre donne un aperçu de la *mise à disposition* des données pour la gestion des produits chimiques et les capacités auxquelles elle fait appel et l'analyse de la façon dont les informations sont utilisées pour la réduction au niveau national et local des risques liés aux produits chimiques. Il aborde la qualité, la quantité et la localisation des données, les procédures de collecte et de diffusion de données nationales et locales, la disponibilité de documents et de bases de données internationaux et les systèmes nationaux d'échange de renseignements.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Concernant la documentation et les bases de données internationales, d'importants documents produits pour la Convention de Stockholm doivent être ajoutés aux tableaux 8.C (« Disponibilité de documents internationaux ») et 8.D (« Disponibilité de bases de données internationales »).

Dans le cas du tableau 8.C, de tels documents incluent les documents d'orientation suivants portant sur l'identification et la gestion de produits chimiques régis par la Convention de Stockholm : *Standardized Toolkit for Identification and Quantification of Dioxin and Furan Releases*; *Guidelines for the Identification of PCBs and Materials Containing PCBs*; *PCB Transformers and Capacitors - From Management to Reclassification and Disposal*; et *Reducing and Eliminating the use of Persistent Organic Pesticides: Guidance on alternative strategies for sustainable pest and vector management*.<sup>29</sup> Le site Web de la Convention de Stockholm propose des documents supplémentaires ([www.pops.int](http://www.pops.int)).

Dans le cas du tableau 8.D, un exemple d'une base de données internationale pertinente sur la Convention de Stockholm est l'Index Merck, 13<sup>e</sup> édition (qui peut être consulté dans Internet à l'adresse suivante : [themerckindex.cambridgesoft.com](http://themerckindex.cambridgesoft.com)).

## **Chapitre 9 : Capacités techniques**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Ce chapitre donne un aperçu des capacités techniques en rapport avec la gestion des produits chimiques dans le pays, y compris des laboratoires, des capacités informatiques, les programmes de formation et d'éducation techniques et des analyses identifiant les lacunes et les forces.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Les capacités pertinentes à la gestion des POP (et qui peuvent être utilisées dans le cadre de futures activités de gestion des POP) peuvent être identifiées dans cette section. À ce stade-ci, il est possible que les capacités existantes ne tiennent pas spécifiquement compte de la gestion des POP, mais elles peuvent néanmoins convenir ou être adaptées à de telles activités, si elles existent. En conséquence, les capacités existantes pour d'autres initiatives relatives aux produits chimiques telles que les centres antipoisons, les installations d'urgence et ainsi de suite doivent également être prises en compte.

## **Chapitre 10 : Implications internationales**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Ce chapitre donne un aperçu des secteurs internationaux où le pays est engagé vis-à-vis des organisations, des accords ou des projets d'assistance technique relatifs à la gestion des produits chimiques. On y identifie également les occasions pour une approche intégrée au niveau national.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Depuis la publication du Document d'orientation principal sur la préparation d'un profil national, certains pays se sont engagés à suivre la procédure de consentement préalable prévue dans la Convention de Rotterdam (bien que cette procédure n'ait pas encore été mise en application) et, bien entendu, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. De plus, un certain nombre d'accords régionaux sur la gestion des produits chimiques ont été conclus. Il est également possible que divers pays concluent des accords bilatéraux entre eux. Cette section bénéficierait donc d'un exercice de mise à jour pour y inclure tout nouvel accord ou développement, etc.

---

<sup>29</sup> Ces documents peuvent être téléchargés à partir de : [www.pops.int/documents/guidance/](http://www.pops.int/documents/guidance/)

## **Chapitre 11 : Sensibilisation/information des travailleurs et du public**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Ce chapitre donne un aperçu des mécanismes (y compris les instruments juridiques, les programmes, les politiques et les activités connexes) qui sensibilisent le public aux risques potentiels associés avec tous les stades du cycle de vie d'un produit chimique.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : L'orientation fournie devrait suffire pour préparer le PNM. Toutefois, il est important de souligner que la Convention de Stockholm encourage fortement la participation du public à la préparation et la mise en œuvre d'activités relatives au PNM. Il est ainsi reconnu que le public aura une grande influence sur les efforts visant à rehausser la qualité de l'environnement. Un aspect pratique important du processus de PNM sera la quantité d'information fournie au public sur ce sujet et son niveau de participation aux mesures adoptées pour l'aborder.

## **Chapitre 12 : Ressources disponibles et nécessaires à la gestion des produits chimiques (dont les POP)**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Ce chapitre donne un aperçu des ressources gouvernementales relatives aux divers aspects de la gestion des produits chimiques et analyse les besoins en matière de ressources.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Une fois qu'il a été adapté à la Convention de Stockholm, ce chapitre peut servir d'exercice indicatif initial pour définir les ressources possibles qui sont disponibles et nécessaires à la gestion des produits chimiques (dont les POP). Ces données préliminaires pourront alimenter une évaluation plus détaillée de cette question à un stade ultérieur du processus d'élaboration du PNM. Il est possible que les pays veuillent ajouter une section supplémentaire consacrée aux ressources humaines et financières pouvant être obtenues des OIG, des organisations bilatérales et multilatérales et d'autres gouvernements pour faciliter la mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

## **Annexe 1 : Glossaire et tableau d'acronymes**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Cette annexe définit les principaux termes pour assurer une meilleure compréhension du profil national et une communication plus efficace des renseignements dans le profil national, à la fois à l'intérieur même du pays et à l'échelle internationale.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Certains termes supplémentaires pertinents à la gestion des POP incluent : bioaccumulation, biodisponibilité, émission, exposition, formulation, persistance, production, toxicité et volatilité. D'autres termes pertinents (en anglais) et leur définition se trouvent dans le site Web de la division chimique du PNUE à l'adresse [www.chem.unep.ch/pops/POPs\\_Inc/press\\_releases/infokite.html#glossary](http://www.chem.unep.ch/pops/POPs_Inc/press_releases/infokite.html#glossary). De plus, une liste d'acronymes peut être ajoutée. L'annexe C du présent document présente des suggestions d'acronymes à inclure.

**Annexe 2 : Rapports et documents disponibles traitant des divers aspects de la gestion des POP**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Cette annexe dresse la liste des documents pertinents qui abordent les divers aspects de la gestion des produits chimiques.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Il est possible d'inclure dans cette annexe tout rapport national ayant été préparé, y compris tout document de politiques ou de sensibilisation et toute analyse scientifique sur les POP.

**Annexe 3 : Noms et adresses des personnes et organisations principales**

*Document d'UNITAR/IOMC* : Cette annexe fournit les renseignements nécessaires pour joindre tous les partenaires qui ont participé et contribué à la préparation du profil national.

*D'autres suggestions relatives aux POP* : Les directives initiales devraient suffire pour élaborer ou mettre à jour un profil national dans le cadre des activités entourant la Convention de Stockholm.



---

**ANNEXE A – SUGGESTIONS D'ÉLÉMENTS DE MANDAT POUR LE COMITÉ CHARGÉ DE LA PRÉPARATION DU PROFIL NATIONAL<sup>30</sup>****1. Brève introduction et contexte de l'initiative**

- Raison d'être du comité
- Aperçu de la relation entre ce comité et le comité chargé de la préparation du PNM

**2. Objectifs du comité**

- Préparer ou mettre à jour le profil national
- Identifier les étapes supplémentaires pour encourager la viabilité du processus de préparation du profil national (y compris des mises à jour périodiques, etc.)

**3. Structure organisationnelle**

Nom, poste, institution et détails pour communiquer avec chacun des suivants :

- Président du comité
- Secrétariat du comité
- Autres membres du comité
- Personnes- ou établissements-ressources supplémentaires

**4. Responsabilités des membres du comité****4.1 Responsabilités du président**

- Surveiller et faire rapport sur le progrès et les issues du plan de travail
- Animer les réunions S'assurer que tous les membres ont des occasions égales de s'exprimer (tel que convenu)

**4.2 Responsabilités du secrétariat du comité**

- Coordonner les activités du comité
- Organiser et préparer les réunions du comité
- Fournir les installations et les documents pour la tenue des réunions du comité
- Préparer et distribuer les rapports pour les réunions du comité
- Dresser le procès-verbal des réunions du comité et les soumettre au président
- Servir de point focal à la circulation des renseignements

**4.3 Responsabilités des participants au comité**

Responsabilités communes :

- Participer aux réunions du comité
- Faire rapport au secrétariat du comité
- Faire rapport aux parties respectives
- Fournir une expertise et des commentaires pertinents

---

<sup>30</sup> Pour de plus amples renseignements, consultez le sommaire sur la méthodologie des plans d'action d'UNITAR dans le document d'UNITAR intitulé *Préparation d'un plan d'action pour la gestion rationnelle des produits chimiques : document d'orientation*.

- Contribuer à la préparation du profil national
- Mettre en œuvre les tâches convenues par le comité

Responsabilités propres aux membres :

- Recueillir des données sur des sujets donnés
- Animer/présider des réunions

## **5. Procédures opérationnelles**

- Liste des emplacements et calendrier des réunions du comité
- Procès-verbaux des réunions du comité
- Détails concernant le processus de présidence du comité
- Mécanismes de discussion (ex. : tables rondes, séminaires)
- Procédures décisionnelles (ex. : consensus)

## ANNEXE B – APPELLATIONS COMMERCIALES DES POP

(Note : Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.)

Nom courant du POP (numéro du CAS <sup>31</sup> entre parenthèses)	Appellations commerciales <sup>32</sup>
<b>ALDRINE (309-00-2)</b>	Aldrec, Aldrex, Aldrex 30, Aldrite, Aldrosol, Alttox, Compound 118, Drinox, Octalene, Seedrin.
<b>CHLORDANE (57-74-9)</b>	Aspon, Belt, Chloriandin, Chlorkil, Chlordane, Corodan, Cortilan-neu, Dowchlor, HCS 3260, Kypchlor, M140, Niran, Octachlor, Octaterr, Ortho-Klor, Synklor, Tat chlor 4, Topichlor, Toxiclor, Veliscol-1068
<b>DIELDRINE (60-57-1)</b>	Alvit, Dieldrite, Dieldrix, Illoxol, Panoram D-31, Quintox.
<b>ENDRINE (72-20-8)</b>	Compound 269, Endrex, Hexadrin, Isodrin Epoxide, Mendrin, Nendrin.
<b>HEPTACHLORE (76-44-8)</b>	Aahepta, Agrocères, Baskalor, Drinox, Drinox H-34, Heptachlorane, Heptagran, Heptagranox, Heptamak, Heptamul, Heptasol, Heptox, Soleptax, Rhodiachlor, Veliscol 104, Veliscol heptachlor.
<b>HEXACHLOROBENZÈNE (HCB) (118-74-1)</b>	Amaticin, Anticarie, Bunt-cure, Bunt-no-more, Co-op hexa, Granox, No bunt, Sanocide, Smut-go, Sniecotox
<b>MIREX (2385-85-5)</b>	Dechlorane, Ferriamicide, GC 1283
<b>TOXAPHÈNE (8001-35-2)</b>	Alltex, Alltox, Attac 4-2, Attac 4-4, Attac 6, Attac 6-3, Attac 8, Camphechlor, Camphochlor, Camphoclor, Chemphene M5055, camphène chloré, Chloro-camphène, Clor chem T-590, Compound 3956, Huilex, Kamfochlor, Melipax, Motox, Octachlorocamphene, Penphene, Phenacide, Phenatox, Phenphane, Polychlorocamphene, Strobane-T, Strobane T-90, Texadust, Toxakil, Toxon 63, Toxyphen, Vertac 90%.

<sup>31</sup> Les numéros d'inscription CAS (Chemical Abstracts) sont utilisés pour identifier les substances chimiques de façon unique. Le numéro d'inscription lui-même n'a aucune signification chimique inhérente, mais il permet d'identifier sans ambiguïté une substance chimique ou une structure moléculaire lorsqu'il existe plusieurs appellations commerciales possibles.

<sup>32</sup> Source : PISSC/IOMC. 1995. Rapport d'évaluation : DDT, aldrine, dieldrine, endrine, chlordane, heptachlore, hexachlorobenzène, Mirex, toxaphène, biphényles polychlorés, dioxines et furanes.

Nom courant du POP (numéro du CAS <sup>31</sup> entre parenthèses)	Appellations commerciales <sup>32</sup>
<b>DIPHÉNYLES POLYCHLORÉS (BPC) (1336-36-3)</b>	(Pour différents mélanges de congénères de BPC) Askarel, Aroclor, Pyranol, Pyroclor, Phenochlor, Pyralene, Clophen, Elaol, Kanechlor, Santotherm, Fenchlor, Apirolio, Sovol.
<b>DDT (50-29-3)</b>	Agritan, Anofex, Arkotine, Azotox, Bosan Supra, Bovidermol, Chlorophenothan, Chloropenothane, Clorophenotoxum, Citox, Clofenotane, Dedelo, Deoval, Detox, Detoxan, Dibovan, Dicophane, Didigam, Didimac, Dodat, Dykol, Estonate, Genitox, Gesafid, Gesapon, Gesarex, Gesarol, Guesapon, Gyron, Havero-extra, Ivotan, Ixodex, Kopsol, Mutoxin, Neocid, Parachlorocidum, Pentachlorin, Pentech, PPzeidan, Rudseam, Santobane, Zeidane, Zerdane.
Dibenzodioxines polychlorées	(ne font l'objet d'aucun commerce)
Dibenzofurannes polychlorés	(ne font l'objet d'aucun commerce)

## ANNEXE C – LISTE D'ACRONYMES

BPC	Diphényles polychlorés
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FISC	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
GIS	Groupe intersessions du FISC
ICCA	Conseil international des associations chimiques
IOMC	Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques
IPEN	Réseau mondial pour l'élimination des POP
MPE	Meilleures pratiques environnementales
MTE	Meilleures techniques existantes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIG	Organisation intergouvernementale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PCDD	Dibenzodioxines polychlorées
PCDF	Dibenzofurannes polychlorés
PIC	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international
PNM	Plan national de mise en œuvre
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
TGD	Transport à grande distance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche



L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) fut créé en 1965 en tant qu'institution autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies afin d'aider celle-ci à atteindre plus efficacement ses objectifs au moyen de la formation et de la recherche. L'UNITAR est administré par un Conseil d'administration et dirigé par un Directeur général. Les ressources financières de l'Institut proviennent de contributions octroyées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les fondations et par d'autres donateurs non gouvernementaux.

Depuis le 1er juillet 1993, à la suite de la Résolution 47/227 de l'Assemblée générale, le siège de l'UNITAR a été transféré à Genève. L'UNITAR a les fonctions suivantes:

- Assurer la liaison avec les organisations et les agences des Nations Unies et les missions permanentes accréditées à Genève, New York et les autres villes où siègent des institutions des Nations Unies et établir et renforcer la coopération avec les facultés et les institutions académiques.
- Concevoir et organiser des programmes de formation à la diplomatie multilatérale et à la coopération internationale pour les diplomates accrédités à Genève et les responsables nationaux qui, de par leurs fonctions, sont appelés à participer aux activités des Nations Unies.
- Préparer et mener une gamme étendue de programmes de formation dans le domaine du développement économique et social qui comprennent:
  - a. un programme de formation à la diplomatie multilatérale, la négociation et la résolution de conflits;
  - b. des programmes de formation à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles;
  - c. un programme de formation à la gestion de la dette et à la gestion financière, mettant en particulier l'accent sur les aspects juridiques;
  - d. un programme de formation au contrôle des catastrophes;
  - e. un programme de formation au maintien, au rétablissement et à la consolidation de la paix.

**Bureaux:**

Maison internationale de  
l'environnement (MIE)  
11-13 chemin des Anémones  
1219 Châtelaine/GE  
Suisse

**Adresse postale:**

UNITAR  
Palais des Nations  
CH-1211 Genève 10  
Suisse

Tel.: +41 22 917 1234  
Fax: +41 22 917 8047  
<http://www.unitar.org>